



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 52 - AVRIL 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier Tenon Saint- Antoine Rothschild Trousseau- La Roche- Guyon

Arrêté N °2012089-0011 - Arrêté de délégation de signature du Groupe des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien : Saint- Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau et La Roche- Guyon	1
Arrêté N °2012090-0009 - Arrêté de délégation de signature de M. Mournet et Mme Auberger	8
Arrêté N °2012092-0001 - Arrêté de délégation de signature pour les Hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine. Sites Bichat, Beaujon, Bretonneau, Louis Mourier, Charles Richet.	18

75 - Etablissement public de coopération culturelle 104 Cent Quatre

Décision - Délégation de signature du Directeur du Centquatre à Madame Sabine BARON, directrice administrative et financière	27
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2012089-0007 - arrêté n ° 2012-00284 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines	29
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012089-0011

**signé par Directeur du groupe hospitalier Tenon Saint- Antoine Rothschild Trousseau- La Roche- Guyon
le 29 Mars 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Tenon Saint- Antoine Rothschild Trousseau- La Roche- Guyon**

Arrêté de délégation de signature du Groupe
des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien :
Saint- Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau
et La Roche- Guyon



**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur par intérim du groupe hospitalier : Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié, en date du 9 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'hospitalisation à domicile et à certains directeurs des pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté directorial n° 2012-0046 DG, en date du 27 mars 2012, portant nomination de M. Pascal DE WILDE aux fonctions de directeur par intérim du groupe hospitalier Saint-Antoine, Rothschild, Trousseau – La Roche-Guyon, Tenon ;

Vu l'arrêté de délégation de signature du n° 2011-DGH HUEP-010-JL, en date du 13 janvier 2012, du directeur par intérim du groupe hospitalier Saint-Antoine, Rothschild, Trousseau – La Roche-Guyon, Tenon, portant délégation de signature des cadres dirigeants susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à M. Renaud PELLÉ, directeur du groupe hospitalier adjoint par intérim et par ailleurs directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Gaïa GANS, directrice-adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;
- Mme Catherine LATGER, directrice-adjointe, chargée de la Stratégie, des Affaires médicales et de la Recherche, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G) ;
- M. Jean-Pierre VIAUD, directeur-adjoint, chargé des Investissements et des Travaux, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et travaux) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- Mme Geneviève CLOUARD, directrice-adjointe, chargée des affaires économiques et logistiques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires économiques et logistiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- Mme Nathalie VERGNE-LABRO, directrice-adjointe chargée des affaires financières et des activités médicales, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des finances et des activités médicales) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Denis DUCASSE, directeur-adjoint, chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (de la qualité, de la gestion des risques et des usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E-alinéa 1 et 2) ;
- M. Claude DEVRIES, chargé de l'informatique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (chargé de l'informatique) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D) ;

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- Mme Floriane de-DADELSEN, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Mme Gaïa GANS directrice-adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

M. Jean TOURET, directeur-adjoint, Mme Christine CRESPO, Mme Amandine DARMENTON, Mme Colette FIORI, Mme Solène LAMBERT et M. Philippe RENAUD attachés d'administration hospitalière, M. Bruno BISIAUX, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gaïa GANS et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

En cas d'empêchement de Mme Catherine LATGER directrice-adjointe chargée de la Stratégie, des Affaires médicales et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mlle Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe, Mme Martine DEBAUVE, attachée d'administration hospitalière, Mme Hélène GROS et Mme Stéphanie THERY, adjointes des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les actes (paragraphe G alinéas : 1, 2, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25), M. Serge BUREAU et Mme Martine CHATAIN, adjoints des Cadres Hospitaliers, à l'effet de signer les actes (paragraphe G alinéas : 4, 5, 6 et 7), liés aux fonctions de Mme Catherine LATGER et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'empêchement de M. Jean-Pierre VIAUD, directeur-adjoint chargé des Investissements et des Travaux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

M. Alain LE HEN, ingénieur (paragraphe C et F), à M. Jean-Christophe HONART, ingénieur (paragraphe C et F), uniquement pour le secteur travaux, à l'effet de signer les actes correspondant aux fonctions de M. Jean-Pierre VIAUD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice-adjointe chargée des affaires économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Maryse SEINTURIER, attachée d'administration (paragraphe C et F), Mme Michèle BEAUCHAMP et Mme Sabine PIERRE, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe C), Mme Annie CHARRIER, attachée d'administration hospitalière (paragraphe F), Mme Cécile MARCHAL, adjoint des cadres (paragraphe F), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de Mme Nathalie VERGNE-LABRO, directrice-adjointe chargée des affaires financières et des activités médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Dominique LELIÈVRE, directrice adjointe chargée du contrôle de gestion, à M. Thomas ROBIN et à Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous actes correspondant aux fonctions de Mme Nathalie VERGNE-LABRO, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de M. Denis DUCASSE, directeur-adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration principale, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Denis DUCASSE et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E-alinéa 1 et 2).

En cas d'empêchement de M. Claude DEVRIES, chargé de l'informatique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

M. Christian DERVAUX, et M. Pierre MERLIN-CZARNIAK, ingénieurs, à l'effet de signer tous actes correspondant aux fonctions de M. Claude DEVRIES et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe D).

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Gaïa GANS, Mme Catherine LATGER et M. Jean TOURET, directeurs adjoints, Mme Françoise SAGET, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Philippe BAZIN, cadre supérieur de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Françoise LIÉTARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de Rothschild.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Dominique LELIÈVRE, Mme Geneviève CLOUARD, Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, M. Yves DUQUENNE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau-La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Floriane de-DADELSEN, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Elisabeth DELETANG-BURET, coordonnatrice générale des soins, M. Jean-Pierre VIAUD, directeur adjoint, Mme Kathleen COGNET, infirmière catégorie A, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Floriane de-DADELSEN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs par intérim des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Saint-Antoine :

M. Emmanuel LAVOUE, directeur au Siège mentionné sur l'arrêté DG 2011-072 DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

M. Jean TOURET, directeur adjoint, Mme Gaïa GANS, Mme Catherine LATGER et Mlle Anne-Emmanuelle THOMAS, directrices adjointes, M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, Mme Catherine MACRI, directrice IFSI, M. Arnaud VOGT et M. Laurent MINET, ingénieurs, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Colette FIORI et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière, Mme Jacqueline POMENIE, adjoint des cadres hospitaliers.

Site Rothschild :

Mme Aude BOILLEY-RAYROLES, M. Jean-Christophe BRAS, et Mme Stéphanie DECOOPMAN, directeurs au Siège mentionné sur l'arrêté DG 2011-072 DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

Mme Nathalie VERGNE-LABRO, directrice adjointe, M. Franck DAO, adjoint des cadres, Mme Cécile MARCHAL, adjoint des cadres.

Site Trousseau :

Mme Dominique LELIÈVRE et Mme Geneviève CLOUARD, directrices adjointes, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT et M. Thomas ROBIN attachés d'administration hospitalière, M. Thierry DEVAUX, ingénieur, Mme Maryse RULLE, adjoint des cadres, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé.

Site La Roche-Guyon :

Mme Véronique CHALONS, attachée d'administration hospitalière, M. Gilles MACRE, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY et Mme Odile RIVAT, cadres de santé.

Site Tenon :

M. Roland GONIN, directeur au Siège, Mme Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, directrice au Siège, mentionné sur l'arrêté DG 2011-072 fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

Mme Joëlle CANTORI, directrice-adjointe, M. Denis DUCASSE et M. Jean-Pierre VIAUD, directeurs adjoints, Mme Elisabeth DEJETANG-BURET, coordonnatrice générale des soins, M. Alain LEHEN, ingénieur, M. André GUISTI, ingénieur, Mme Sophie SEGARD, ingénieur biomédical, M. Cédric VILQUIN, technicien supérieur hospitalier, Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration principale, M. Christian DENISE et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé.

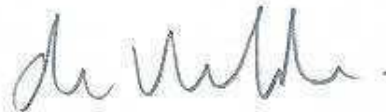
ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature du n° 2011-DGH HUEP-010-JL du 13 janvier 2012 est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Saint-Antoine, Rothschild, Trousseau – La Roche-Guyon, Tenon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 29 mars 2012



Pascal DE WILDE



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012090-0009

**signé par Directeur du groupe hospitalier Henri Mondor Albert Chenevier Emile Roux Joffre-
Dupuytren Georges Clémenceau
le 30 Mars 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de M.
Mournet et Mme Auberge

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012 -

La directrice par intérim du groupe hospitalier
Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clémenceau

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-284 DG donnant délégation permanente de signature aux directeurs par intérim des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège, abrogé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG du 9 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'APHP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêts commun,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-285 DG portant nomination de Mme Martine Orio aux fonctions de directrice par intérim du groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clémenceau,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-294 DG portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clémenceau

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Joël Alexandre**, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur du site Henri Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Henri Mondor -Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Odon Martin-Martinière**, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Sabrina Lopez**, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.
- **Madame Béatrice de la Chapelle- Clément**, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe E, H et I de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.
- **Monsieur Ghislain Promonet**, directeur-adjoint chargé des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, D, F et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Monsieur Benoit Sevcik**, directeur-adjoint chargé des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Monsieur Jean Pierre de Michiel**, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe D et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Claire Verger**, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours et les permissions thérapeutiques.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle Burkhard**, directrice du site Albert Chenevier et secrétaire générale à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.

- **Monsieur Didier Cazejust**, directeur par intérim du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur par intérim de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Madame Valérie Deleuze-Dordron**, directrice du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur par intérim de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

a) En cas d'empêchement de Madame Martine Orio, directrice par intérim du groupe Henri Mondor Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau et de Monsieur Joël Alexandre, directeur adjoint du groupe, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Odon Martin-Martinière** directeur adjoint chargé des ressources humaines à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- En cas d'empêchement de Madame Martine Orio, directrice par intérim du groupe Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau, de Monsieur Joël Alexandre, directeur adjoint du groupe, de Monsieur Odon Martin -Martinière directeur adjoint chargé des ressources humaines, délégation est donnée à **Mme Isabelle Burkhard**, secrétaire générale, et **Madame Joëlle Marguery**, secrétaire générale adjointe à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

b) En cas d'empêchement de Monsieur Odon Martin-Martinière, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean Bernard Castet**, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
- **Madame Jacqueline Auberger**, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

- En cas d'empêchement de Monsieur Jean Bernard Castet, directeur adjoint et de Madame Jacqueline Auberger directrice adjointe ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine Finidori**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
- **Madame Pierrette Lorente**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
- **Madame Franciane Chipotel Besse**, attachée d'Administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clémenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
- **Madame Gaëlle Maille**, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

c) En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Olivier Guigou** attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina LOPEZ et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

d) En cas d'empêchement de Béatrice de la Chapelle Clément, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Joëlle Le Gal**, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer tous les actes

liés aux fonctions de Madame Béatrice de la Chapelle – Clément et ceci uniquement pour les matières (paragraphe E, H et I) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

e) En cas d'empêchement de Monsieur Ghislain Promonet, directeur adjoint chargé des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Christiane Girbal**, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Promonet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé
- **Monsieur Benoit Mournet**, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Promonet et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

f) En cas d'empêchement de Monsieur Benoit Sevcik, directeur adjoint chargé des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Serge Flasque**, ingénieur à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Benoit Sevcik et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

En cas d'empêchement de Monsieur Benoit Sevcik, directeur adjoint chargé des services économiques, de la logistique et des achats, de Monsieur Serge Flasque, ingénieur, délégation est donnée à :

- **Madame Marie Annick Liger**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Benoit Sevcik et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

g) En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Julie Favrolles**, ingénieure, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier-Henri Mondor, Joffre Dupuytren, Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Madame Laura Martinez**, ingénieure, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier- Henri Mondor, Joffre Dupuytren, Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Monsieur Yorick Pichault Lacoste**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement

pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

- **Monsieur Serge Magnac**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
 - **Madame Manelle Ajjaj**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
- h) En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Monsieur Pascal Sandmann**, directeur des soins à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
 - **Madame Dominique Anger**, directrice des soins à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier – Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
 - **Madame Christine Bargiela**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Isabelle Burkhard, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Pascal Sandmann**, directeur des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Isabelle Burkhard, ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,
- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Isabelle Burkhard, ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Leroux, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Bernard Castet**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, de Monsieur Jean Bernard Castet, directeur adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Christine Bargiela**, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Leroux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Madame Valérie Deleuze-Dordron, directrice du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Didier Cazejust**, directeur par intérim, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Jacqueline Auberger**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Danielle Dubois**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Georges Clemenceau
- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de Monsieur Didier Cazejust, directeur par intérim du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Jacqueline Auberger**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Didier Cazejust a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

En cas d'empêchement de Monsieur Didier Cazejust, directeur par intérim du site Joffre Dupuytren, de Madame Jacqueline Auberger, directrice adjointe ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sylvie Savy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes pour lesquels Monsieur Didier Cazejust a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Joel Alexandre, directeur adjoint GH
Isabelle Burkhard, directrice adjointe et secrétaire générale
Béatrice de la Chapelle-Clément, directrice adjointe
Christiane Girbal, directrice adjointe
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Odon Martin Martinière, directeur adjoint
Benoit Mournet, directeur adjoint
Marc Pommier, ingénieur général
Ghislain Promonet, directeur adjoint
Pascal Sandmann, directeur des soins
Benoit Sevcik directeur adjoint
Yvon Spetebroodt mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- ACHAT
Joëlle Teixier, directrice de la communication

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers
Christophe Chesnel, technicien supérieur hospitalier
Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière
Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
Nathalie Roger, adjointe des cadres hospitaliers
Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.

Henri Mondor

Christine Droy, adjointe des cadres hospitaliers
Yvon Escobar, attaché d'administration hospitalière
Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière
Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers
Joëlle Le Gal, cadre supérieur de santé
Claire Verger, attachée d'administration hospitalière
Nadine Vigor, attachée d'administration hospitalière.

Site Emile Roux :

Philippe Le Roux, directeur
Michel Briend, ingénieur
Christine Bargiela, coordonnatrice générale des soins
Jean Bernard Castet, directeur adjoint
Jean Pierre de Michiel, directeur des services informatiques
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière
Yorick Pichault Lacoste, ingénieur.

Site Joffre Dupuytren

Georges Barba, adjoint des cadres hospitaliers
Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers
Christine L'étang, adjointe des cadres hospitaliers
Gaëlle Maille, adjointe des cadres hospitaliers

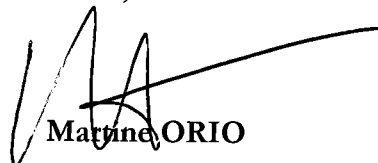
Site Georges Clemenceau

Valérie Deleuze-Dordron, directrice
Marie-Christine Bertrand, cadre supérieur de santé
Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière
Yolande Corbi, cadre supérieur de santé
Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers
Didier Mariani, cadre supérieur de santé

ARTICLE 7 : l'arrêté n° 2012041-0013 en date du 10 février 2012 de la Directrice du groupe hospitalier Albert Chenevier-Henri Mondor-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : La directrice du groupe hospitalier Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Créteil, le 30 mars 2012



Martine ORIO

Directrice du groupe hospitalier
Henri Mondor - Albert Chenevier, Emile
Roux, Joffre Dupuytren, Georges Clemenceau



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012092-0001

**signé par Directeur du groupe hospitalier Bichat Beaujon Louis Mourier Bretonneau Charles
Richet
le 01 Avril 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature pour les
Hôpitaux universitaires Paris Nord Val de
Seine. Sites Bichat, Beaujon, Bretonneau,
Louis Mourier, Charles Richet.

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012-05-CK

Le directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011 – 0072 DG modifié du 09 mai 2011 fixant les matières déléguées par la Directrice Générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

Vu l'arrêté directeurial n° 2012- 0040 DG du 20 mars 2012 portant nomination de Monsieur Philippe SUDREAU aux fonctions de directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

Vu les arrêtés directeuriaux n° 2010-287 DG, 2012-0011 DG et 2012-002 DG portant nomination deS cadres de direction des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Mme Anne Costa, Directrice du Groupe Hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) dans le champ d'attribution du directeur par intérim du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG modifié susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Fabrice Ormancey, Directeur des finances, coordonnateur du pôle ressources approvisionnement, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A/C/D/F/H/I de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Eric Simon, Directeur des finances Adjoint, en charge des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C/H de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Caroline Calmel, Directrice des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Erik Domain, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Alexandre Therre, Directeur des Ressources Humaines Adjoint, en charge des relations sociales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, Chef de projet du futur Bichat, Beaujon, coordonnateur du pôle investissement, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D et F de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Pascale Cosialls, Directrice des Affaires médicales et de la recherche, coordinatrice du pôle stratégie, qualité et patientèle, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E et G de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Patrick Roquencourt, Secrétaire Général, Adjoint au directeur du site Bretonneau, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, E et F de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur du NSI Gestion et de la Cellule des marchés, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D et F de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

- Myriam Bénaomar, adjointe à la Directrice du site Louis Mourier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et E de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,
- Dominique Champenois, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B de l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Erik Dusart, Directeur du site Bichat, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

- Marie Warnier, Directrice du site Bretonneau, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice du site Bretonneau, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

- Gwénoyée Abalain, Directrice du site Louis Mourier, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n°2011-0072DG susvisé,

- Younès Bénanteur, Directeur du site Charles Richet, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

- Hélène Oppetit, Directrice du site Beaujon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072DG susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur par intérim du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur adjoint Chef de projet du futur Bichat/Beaujon, coordonnateur du pôle investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation de signature est donnée à :

- Olivier Savin, Directeur du système d'information,
- Abder El Assali, Adjoint au Directeur du système d'information,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe C dépenses 2^e/3^e/5^e/7^e et paragraphe D à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

- Françoise Gosso, Directrice des équipements,
- Solène Molle, Ingénieur à la Direction des équipements,
- Sébastien Vesseron, Ingénieur à la Direction des équipements,
- Elodie Salga, Ingénieur à la Direction des équipements,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe C dépenses 2^e/4^e/7^e à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

- Marc Hérold, Directeur des travaux et de la maintenance,
- Hubert Parmentier, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Bertrand Rigaud, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Pierre Puget, Ingénieur à la Direction des travaux,
- David Supplis, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Jean-Philippe Lausson, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Edouard Croisile, Ingénieur à la Direction des travaux,
- Patrick Prioset, Ingénieur à la Direction des travaux,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 paragraphes C dépenses 2^e/3^e/7^e et F à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

En cas d'empêchement de Monsieur Erik Domain, Directeur des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Christine Cosmao, Attachée d'Administration Hospitalière
- Laure Albrecht, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie-Victoire Grolleau, Attachée d'Administration Hospitalière
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Marie-Hélène Cachin, Attachée d'Administration Hospitalière
- Gwenaëlle Gérard-Saigne, ACH
- Denis Guitteaud, Attaché d'Administration Hospitalière

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Erik Domain et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe A, B et G.

- Gérard Cottin, Cadre de santé, Responsable de formation groupe
- Michelle Marie, Cadre de santé, Adjointe Responsable de formation groupe

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Erik Domain et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072DG paragraphe B 4^e.

En cas d'empêchement de Monsieur Fabrice Ormancey, Directeur des finances, coordonnateur du pôle ressources approvisionnement ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Jean-François Tacnet, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Marie-Emilie George, Attachée d'Administration Hospitalière,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Fabrice Ormancey et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG paragraphe C à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire,

En cas d'empêchement de Madame Caroline Calmel, Directrice des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Edwige Lesaffre, Ingénieur hospitalier,
- Brahim Bouzaréa, Ingénieur hospitalier pour le site de Charles Richet,
- Arnaud Guillet, Attaché d'Administration Hospitalière, Coordonnateur logistique pour le site de Louis Mourier,
- Joan Pasquier, ACH Responsable des services économiques pour le site de Bichat,
- Dominique Jombard, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable Services Economiques,
- Aïcha Cadjee, Technicien Supérieur Hospitalier, Coordinatrice Logistique site Bretonneau
- Bénédicte Crombez-Champagne, Technicien Supérieur Hospitalier, Coordinatrice Logistique et Services Economiques site Beaujon

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Caroline Calmel et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG paragraphe C à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

En cas d'empêchement de Madame Pascale Cosialls, Directrice des affaires médicales et de la recherche, coordonnatrice du pôle stratégie, qualité et patientèle, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Pascale Machon, Attachée d'Administration Hospitalière
- Pauline Maisonneuve, Attachée d'Administration Hospitalière

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n° 2011-0072 DG paragraphe A et G à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

- Annick Macrez, Directrice qualité/gestion des risques/droits du patient

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Pascale Cosialls, et uniquement pour les matières figurant à l'article 1 de l'arrêté DG n°2011-0072 DG paragraphe E à l'exclusion de la signature des marchés et du choix de l'attributaire.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Hélène Oppetit, Directrice du site de Beaujon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Erik Domain, Directeur des Ressources Humaines du Groupe Hospitalier,
- Fabrice Ormancey, Directeur des finances, coordonnateur du pôle ressources approvisionnement,
- Marc Catanas, Directeur des Soins infirmiers,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Hélène Oppetit a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Erik Dusart, directeur du site de Bichat, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Alexandre Therre, Directeur des Ressources Humaines Adjoint, en charge des relations sociales,
- Caroline Calmel, Directrice des services économiques et logistiques,
- Eric Simon, Directeur des finances Adjoint, en charge des recettes,
- Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, Chef de projet du futur Bichat, Beaujon, coordonnateur du pôle investissement,
- Pascale Cosialls, Directrice des Affaires médicales et de la recherche, coordinatrice du pôle stratégie, qualité et patientèle,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Erik Dusart a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Madame Gwénoyée Abalain, directrice du site de Louis Mourier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Myriam Benaomar, adjointe à la Directrice du site Louis Mourier,
- Erik Domain, Directeur des Ressources Humaines GH
- Nicole Gatineau Saillant, Coordinatrice soins du site de Louis Mourier,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Gwénoyée Abalain, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Louis Mourier,

En cas d'empêchement de Mme Marie Warnier, directrice du site de Bretonneau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Patrick Roquencourt, Secrétaire Général, Adjoint à la directrice du site Bretonneau,
- Marie-Lise Pimentel, Attachée d'Administration Hospitalière Chargée des Affaires générales et des relations avec les usagers, du site Bretonneau,
- Marie-Hélène Cachin, Attachée d'Administration Hospitalière Chef du personnel du site de Bretonneau,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marie Warnier, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de M. Younès Bénanteur, directeur du site de Charles Richet ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Hadjila Lerouge, Directrice des soins du site Charles Richet
- Denis Guitteaud, ACH, Chef du personnel, du site Charles Richet,
- Marie Catherine, ACH,

à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Younès Bénanteur, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Charles Richet,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

1. P ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2, 3 et 5 du présent arrêté

2. Pour le site de Beaujon

- Jean Rougemont, Directeur adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH,
- Marc Catanas, Directeur des Soins du site
- Elodie Salga, Ingénieur biomédical, Direction des Equipements
- Emmanuelle Juan, Attachée d'Administration Hospitalière
- Marie-Victoire Grolleau, AAH Chef du personnel du site
- Colette Mascarin, ACH Responsable formation
- Sylvie Celerier, ACH, Responsable des relations avec les usagers du site
- Marie-Lise Pimentel, AAH

3. Pour le site de Bichat :

- Françoise Gosso, Directrice des Equipements,
- Laure Albrecht, AAH, Ressources Humaines du GH
- Eric Blattes, AAH, Cellule des marchés du GH,
- Pauline Maisonneuve, AAH, Responsable des affaires Générales et recherche du GH
- Michèle Caron, ACH, Responsable des relations sociales du GH,
- Marie Nobili, ACH Adjoint au responsable du bureau des entrées du site
- Sophie Viane, ACH Assistante de direction du site
- Edwige Lesaffre, ingénieur hospitalier
- Christophe Kassel, Directeur d'hôpital

4. Pour le site de Louis Mourier :

- Hocine Hasnaoui, Cadre de soins service imagerie du site,
- Bertrand Rigaut, Ingénieur travaux du GH

- Pierre Puget, Ingénieur Travaux du GH
- Jean-François Tacnet, AAH service budget
- Nadia Olinga, ACH, service des ressources humaines du GH
- François Pinchon, ACH, service personnel médical du GH
- Christelle Soupraya, ACH, Responsable archives du site

5. Pour le site de Bretonneau :

- Marie-Pascale Legret, AAH, Chargée des affaires générales et usagers du site Bichat
- Jean-Philippe Lausson, Ingénieur Travaux du GH
- Sébastien Vesseron, Ingénieur biomédical, Direction des Equipements,
- Tony Loiseau, AAH, chef du personnel de Bichat
- Hadjila Lerouge, Directrice des soins du site Charles Richet

6. Pour le site de Charles Richet :

- Evelyne Estibal, ACH, comptabilité travaux du site
- Edouard Croisile, Ingénieur travaux du site
- Brahim Bouzarea, Ingénieur logistique du GH
- Joe-Pascal Saji, Ingénieur Responsable restauration du GH
- Marie Catherine, ACH,
- Denis Guitteaud, AAH, chef du personnel du site
- Henri Pham, AAH, Cadre Administratif de Pôle

ARTICLE 7 :

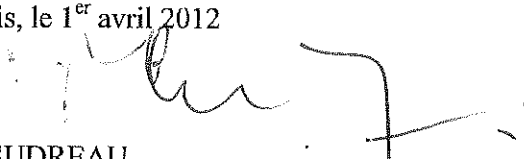
L'arrêté n° 2012 – 061 - 0008 portant délégation de signature du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est abrogé.

ARTICLE 8:

Le Directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2012

Philippe SUDREAU





PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Autres signataires
le 27 Mars 2012**

75 - Etablissement public de coopération culturelle 104 Cent Quatre

Délégation de signature du Directeur du
Centquatre à Madame Sabine BARON,
directrice administrative et financière

104 centquatre paris

5, rue Curial
75019 Paris
t +33 (0)1 53 35 50 01
f +33 (0)1 53 35 50 03
contact@104.fr
www.104.fr
direction José-Manuel Gonçalves



DECISION N°DS 002-12 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT DU « 104 CENTQUATRE »

- Vu la délibération du Conseil municipal de Paris en date des 7 et 8 juillet 2008 et la délibération du Conseil Général de Paris en date du 7 juillet 2008 créant un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale pour la gestion du 104 CENTQUATRE au 104 rue d'Aubervilliers et 5 rue Curial à Paris 19^{ème} et désignant son Directeur,
- Vu l'article 10 des statuts de l'établissement du « 104 CENTQUATRE » spécifiant les fonctions attribuées au Directeur de l'établissement et autorisant ce dernier à déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs des services de l'établissement,
- Vu l'acte de nomination du Directeur de l'établissement du « 104 CENTQUATRE » n°2010-02 par le Conseil d'Administration de l'établissement en date du 9 juin 2010,
- Vu le contrat de travail du Directeur de l'établissement indiquant sa prise de fonction au 15 septembre 2010

DECIDE

ARTICLE 1 : La présente décision annule et remplace les décisions précédentes, dont la décision temporaire n° 001-12.

ARTICLE 2 : « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur José - Manuel GONCALVES directeur, délégation de signature est donnée à :

Mademoiselle Sabine BARON, Directrice Administrative et financière, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du Directeur de l'établissement « 104 CENTQUATRE » :

- toute décision concernant l'élaboration et l'exécution l'état provisionnel et des recettes et des dépenses, et ses modifications,
- les engagements juridiques en dépense et en recettes dans la limite des inscriptions budgétaires et des règles fixées par le Conseil d'Administration, dans la limite des 200.000 € HT,
- les états de frais dans le cadre des réceptions et des ordres de mission,
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, les certifications de service fait sur le bordereau journal des mandatements, les factures, les procès-verbaux de réception de prestations, ainsi que les certificats administratifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires, dans la limite des 200.000 € HT,
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des recettes, les certifications de service fait sur le bordereau journal des titres, les factures, les procès-verbaux de réception de prestations, ainsi que les certificats administratifs et les mentions destinées au titrage des recettes, dans la limite des 200.000 € HT,
- les ordres de missions concernant les personnels relevant de son autorité,

Fait à Paris le 27/03/2012
Spécimen de la signature de
José - Manuel GONCALVES :

Spécimen de la signature de
Sabine BARON :





PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012089-0007

**signé par Préfet de police
le 29 Mars 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n ° 2012-00284 accordant délégation de
la signature préfectorale au sein de la direction
des ressources humaines



Arrêté n° 2012-00284

accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la Préfecture de Police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 25 mai 2007 par lequel M. Michel GAUDIN, préfet détaché directeur général de la police nationale, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 30 août 2011 par lequel M. Jean-Michel MOUGARD, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010, par lequel M. Jean-Louis WIART, commissaire divisionnaire de la police nationale, est affecté en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

Vu le décret du 11 juillet 2011 par lequel M. Jean-Louis WIART, commissaire divisionnaire de la police nationale, est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-17723 du 22 juillet 2004 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration ;

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Arrête

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MOUGARD, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables à l'exception de ceux relatifs à :

- la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et de l'École Polytechnique,
- la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, de l'inspecteur général du service technique d'inspection des installations classées, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle médical de la Préfecture de Police, du médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique,
- la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe,
- les propositions de sanction adressées à l'administration centrale et les décisions de sanction.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD, la délégation qui lui est consentie par l'article 1^{er} est exercée par M. Jean-Louis WIART, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Géraud d'HUMIÈRES, administrateur civil hors classe, sous-directeur des personnels,
- Mme Marie-Paule FOURNIER, administratrice civile hors classe, sous-directrice de l'action sociale,
- Mme Claudine TSIKLITIRAS-CARON, administratrice civile hors classe, chef du service de la formation ;
- M. Fabrice TROUVÉ, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de la modernisation, des moyens et de la logistique.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MOUGARD et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

.../...

2012-00284

- M. Christian FEUILLET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, coordonnateur fonctionnel du service de santé, chargé des fonctions administratives et de soutien logistique,

- M. Claude DUFOUR, médecin chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle,

- M. Laurent SUIRE, médecin chef adjoint, directement placé sous l'autorité de M. Claude DUFOUR.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud d'HUMIÈRES, la délégation qui lui est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Patricia JANNIN, administratrice civile, chef du service de gestion des personnels de la police nationale,

- Mme Isabelle MÉRIGNANT, administratrice civile hors classe, chef du service de gestion des personnels de l'administration générale,

- Mme Marion JOFFRE, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du recrutement,

- M. Julien THEVENET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la mission de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Paule FOURNIER, la délégation qui lui est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Salima EBURDY, sous-préfète en position de détachement, adjointe au sous-directeur et chef du service des politiques sociales,

- M. Jean-Edmond BEYSSIER, administrateur civil, adjoint au sous-directeur et chef du service des institutions sociales paritaires.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudine TSIKLITIRAS-CARON, la délégation qui lui est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-François DUVAL, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du département de la formation des personnels de l'administration générale,

- M. Diego JIMENEZ, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint du chef du département de la formation des personnels de l'administration générale.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia JANNIN, la délégation qui lui est consentie par l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jérémy WYATT, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion des carrières et du dialogue social, Mme Bernadette GLATIGNY,

2012-00284

.../...

attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations et des pensions, et Mme Patricia BOURDON, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la mission d'appui budgétaire, directement placés sous l'autorité de Mme Patricia JANNIN,

- Mme Aurélie LORANS, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Nathalie RAFFIS, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et M. Vincent TERZI, capitaine de la police nationale, adjoints au chef du bureau de la gestion des carrières et du dialogue social, directement placés sous l'autorité de M. Jérémy WYATT, Mme Anne-Laure POUMALIOU, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du pôle du dialogue social au bureau de la gestion des carrières et du dialogue social.

- Mme Laurence SIMON-GERNEZ, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des rémunérations et des pensions, directement placée sous l'autorité de Mme Bernadette GLATIGNY.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MÉRIGNANT, la délégation qui lui est consentie par l'article 5 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Karim KERZAZI, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires.

- Mme Muriel ALIVAUD, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations et des pensions,

- Mme Marie-France BOUSCAILLOU, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels administratifs, des contractuels et des auxiliaires de bureau,

- Mme Solange MARTIN, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels techniques et spécialisés et des agents de surveillance de Paris

Article 10

En cas d'absence de Mme Marion JOFFRE, la délégation qui lui est consentie par l'article 5 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Myriam HERBER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau du recrutement.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Salima EBURDY, la délégation qui lui est consentie par l'article 6 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Christophe CAROL, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du logement,

- Mme Sylvie CARRIER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau du logement,

- M. Sébastien TRUET, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'accompagnement social,

- Mme Marie-Thérèse DESGRANGES, cadre de santé, directrice de crèche, chef de la structure d'accueil de la petite enfance,

.../...

2012-00284

- M. Oudi SERVA, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la restauration sociale.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Edmond BEYSSIER, la délégation qui lui est consentie par l'article 6 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Louis CAILLEUX, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de service, chef du bureau des activités sociales et culturelles,

- Mme Anne-Laure FORET, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la solidarité financière et de l'économie sociale, au service des institutions sociales paritaires.

Article 13

En cas d'absence de M. Karim KERZAZI, la délégation qui lui est consentie par l'article 9 est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par M. Francis GARCIA, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires.

Article 14

En cas d'absence de Mme Muriel ALIVAUD, la délégation qui lui est consentie par l'article 9 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Françoise DOLÉAC, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Marie-Josée ERIOLA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle et M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsables chacun d'une section « rémunérations »,

- Mme Muriel PIGAULT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la section des affaires générales et budgétaires, pour signer les états de paiement, les demandes d'ordonnancement, les annulations (arrêts de solde) et les demandes de virement de crédits, relatifs à la paye des personnels de la préfecture de police rémunérés sur le budget spécial.

Article 15

En cas d'absence de Mme Marie-France BOUSCAILLOU, la délégation qui lui est consentie par l'article 9 est exercée par Mme Fata NIANGADO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour signer les états de service.

Article 16

En cas d'absence de Mme Solange MARTIN, la délégation qui lui est consentie par l'article 9 est exercée par Mme Michèle DESPREAUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour signer les états de service.

Article 17

L'arrêté n° 2012-00153 du 17 février 2012 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines est abrogé.

Article 18

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **29 MARS 2012**



Michel GAUDIN

2012-00284

.../...